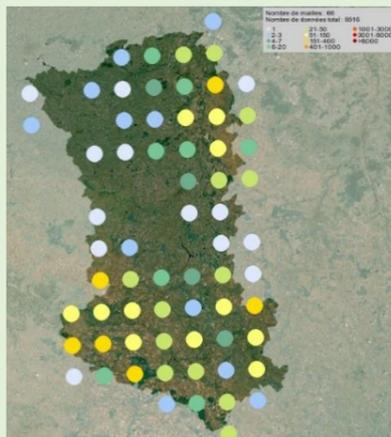
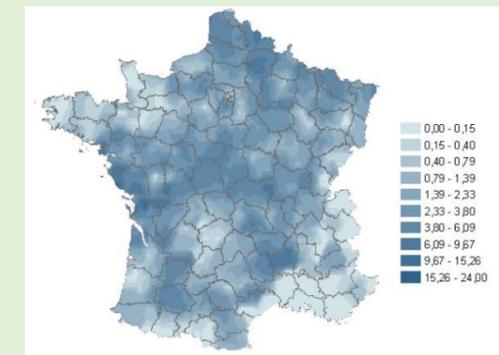


Le Bruant proyer



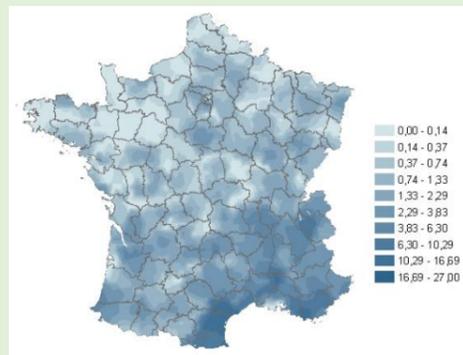
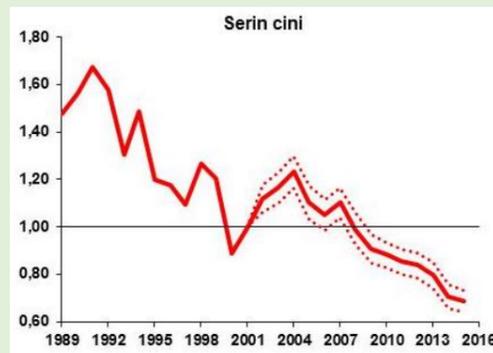
Malgré des variations interannuelles parfois importantes, à la hausse ou à la baisse, la tendance à long terme reste négative et ce de manière significative. C'est à nouveau une espèce spécialiste des milieux ouverts surtout agricoles qui montre un déclin important, à l'instar de l'Alouette des champs et de la Linotte mélodieuse. La tendance européenne est un déclin modéré depuis 25 ans. (Source : Vigie-Nature)

La Fauvette grisette



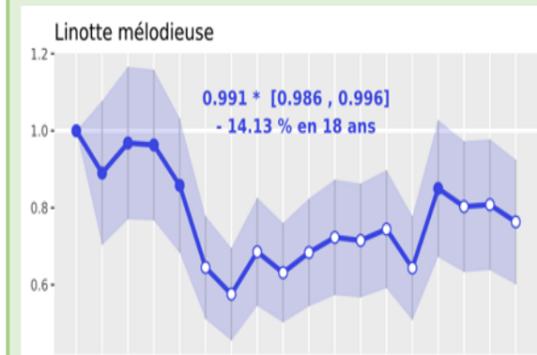
Espèce fréquentant principalement les milieux agricoles, la fauvette grisette subit l'impact de la disparition des insectes dont elle se nourrit, et de l'arrachage des haies où elle niche. Cette situation contraste avec le léger accroissement observé à l'échelle européenne depuis les années 1980, mais est remarquablement similaire sur la période 2001-2016, avec notamment des pics d'abondance en 2004 et 2011. En Grande-Bretagne, après une chute spectaculaire de 70% des effectifs à la fin des années 1960, elle est en légère augmentation. (Source : Vigie-Nature)

Le Serin cini



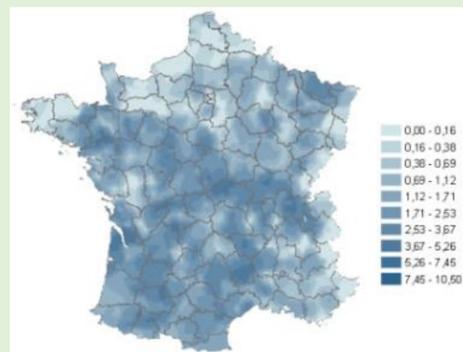
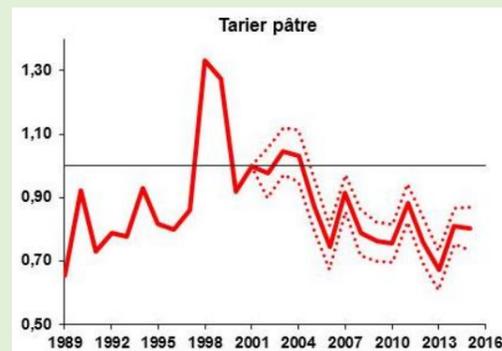
Espèce plutôt méridionale ayant colonisée la moitié nord de la France ces derniers siècles, ce serin devrait théoriquement bénéficier du réchauffement climatique. Comme nombre d'autres granivores, il est pourtant en fort déclin en France et dans le reste de l'Europe, payant probablement un lourd tribut lié à l'utilisation intensive d'herbicides qui détruisent les adventices dont il consomme les graines. (Source : Vigie-Nature)

La Linotte mélodieuse



En déclin depuis au moins la fin des années 1980 en France, la Linotte mélodieuse est emblématique de la situation des passereaux granivores inféodés au milieu agricole. En cause notamment l'intensification de la céréaliculture, la disparition des jachères et des céréales de printemps qui laissent des chaumes en place pendant toute la mauvaise saison et constituent une ressource alimentaire importante pour elle. Le déclin en France est le reflet de ce qui se passe en Europe. (Source : Vigie-Nature)

Le Tarier pâtre



Le Tarier pâtre semble en augmentation jusqu'aux années 2000, à un rythme comparable à celui observé au Royaume-Uni. Il est très sensible aux vagues de froid, et une partie de cette hausse est sans doute liée à la reconstitution de ses effectifs après les hivers 1985-1987. D'une manière générale, l'espèce semble profiter du réchauffement climatique. Statut incertain en Europe mais la tendance française est à la diminution depuis 2001. (Source : Vigie-Nature)

- Les oiseaux nicheurs communs, non menacés, protégés ou non :

Au total, 14 autres taxons avifaunistiques nicheurs (possibles) ont été identifiés sur le site d'étude. Le tableau suivant liste ces espèces.

Tableau 21 : Oiseaux nicheurs communs contactés sur le site d'étude.

Nom scientifique	Nom français	DO	Protection nationale	LR Mondiale	LR européenne	LR nationale
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Ann.II/2	Non	LC	LC	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	Oui (art.3)	LC	LC	LC
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	-	Oui (art.3)	LC	LC	LC
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	-	Oui (art.3)	LC	LC	LC
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	-	Oui (art.3)	LC	LC	LC

Nom scientifique	Nom français	DO	Protection nationale	LR Mondiale	LR européenne	LR nationale
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	Ann.II/2	Non	LC	LC	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	-	Oui (art.3)	LC	LC	LC
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	-	Oui (art.3)	LC	LC	LC
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Ann.II/2	Non	LC	LC	LC
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Ann.II/2	Non	LC	LC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	Oui (art.3)	LC	LC	LC
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	Oui (art.3)	LC	LC	LC
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Ann.II/2	Non	LC	LC	LC
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Ann.II/2	Non	LC	LC	LC

DO : Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux).
Protection nationale : arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
LR : Listes rouges évaluant l'état de conservation ; LC = Préoccupation mineure (non menacée).

Synthèse sur l'avifaune nicheuse :

On retrouve sur le site d'étude et à sa proximité immédiate 9 espèces d'oiseaux menacés ou quasi-menacés, présentant un intérêt certain de préservation (enjeu modéré à assez fort) :

- 7 espèces patrimoniales nicheuses sur le site, au niveau du réseau de haies (Bruant proyer, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Serin cini, Tarier pâtre, Verdier d'Europe, Fauvette grissette) ;

- 2 espèces patrimoniales nichant à proximité du site (Alouette des champs, Tourterelle des bois).

Globalement, ces espèces patrimoniales appartiennent au cortège des passereaux de bocage. Ces espèces souffrent depuis plusieurs décennies de la destruction et fragmentation de leurs habitats, de l'homogénéisation des paysages imposés par l'urbanisation croissante et le modèle agricole intensif. Afin de limiter l'impact sur ces espèces, qui peuvent s'intégrer au projet, notamment dans la conception paysagère du site, les secteurs de haies du pourtour du site voire certaines haies internes sont à

préserver voire à conforter pour ne pas porter d'atteinte significative à ces espèces dont les individus mais également les habitats sont protégés. L'enjeu sur ce groupe faunistique paraît modéré à fort.



Carte 41 : Avifaune patrimoniale recensée (cartographie réalisée par GERA).

❖ Les reptiles

Les reptiles indigènes sont tous protégés : l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 protège les individus et leurs habitats (de repos et de reproduction), l'article 3 seulement les individus.

Les inventaires ont permis d'observer deux espèces de reptiles sur le site d'étude, bénéficiant toutes deux d'une protection intégrale (individus + habitats).

Tableau 22 : Reptiles observés sur le site d'étude.

Nom scientifique	Nom français	DHFF	Protection nationale	LR européenne	LR nationale	LR régionale
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Ann. IV	Oui (art.2)	LC	LC	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Ann. IV	Oui (art.2)	LC	LC	LC

DHFF : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore).

Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

LR : Listes rouges évaluant l'état de conservation ; LC = Préoccupation mineure.

Le Lézard des murailles est très abondant sur le site. Les nombreux gravats repartis sur l'ensemble de la zone offrent un habitat très favorable à cette espèce. La Couleuvre verte et jaune fréquente plutôt les lisières des haies extrémité nord-est du site.

Elles sont toutes deux communes en France, notamment dans le Sud-Ouest, bien que protégées. Elles présentent un intérêt faible, voire très faible pour le Lézard des murailles, de préservation.

❖ Les amphibiens

Les amphibiens indigènes sont tous protégés : l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007 protège les individus et leurs habitats (de repos et de reproduction), l'article 3 seulement les individus.

Concernant les amphibiens, aucune espèce n'a été contactée. Aucun élément en eau (pièces d'eau ou cours d'eau, habitats de reproduction potentiels) et aucun boisement suffisamment constitué (habitat de repos potentiel) n'est présent sur le site d'étude. Ce dernier n'est ni favorable pour leur reproduction, ni pour leur hivernage, il peut seulement servir de passage ou d'halte migratoire pour ce groupe avec son réseau de haies présent sur le pourtour du site.

Synthèse sur l'herpétofaune (reptiles et amphibiens) :

Deux espèces ont été contactées : le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune, protégés mais très communs et non menacés à toutes les échelles. Les potentialités d'accueil pour des espèces à enjeu supérieur sont faibles compte tenu du contexte périurbain et des milieux présents, isolés. L'enjeu sur ce groupe faunistique est faible.



Carte 42 : Reptiles contactés (cartographie réalisée par GERA).

Tableau 23 : Papillons répertoriés sur le site d'étude.

Nom scientifique	Nom français	DHFF	Protection nationale	LR européenne	LR nationale	LR régionale
<i>Aricia agestis</i>	Argus brun	-	-	LC	LC	LC
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	-	-	LC	LC	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	-	-	LC	LC	LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	-	-	LC	LC	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	LC	LC	LC
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	-	-	LC	LC	LC
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	-	-	LC	LC	LC
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	-	-	LC	LC	LC

DHFF : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore).
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

LR : Listes rouges évaluant l'état de conservation ; LC = Préoccupation mineure.

❖ Odonates

- Odonates bénéficiant d'une protection intégrale (individus + habitats) :

Aucune espèce protégée n'a été recensée pour ce groupe.

- Odonates rares et/ou menacés ou quasi-menacés (d'après les listes rouges) :

Les prospections n'ont pas mis en avant d'espèces rares, menacées ou quasi-menacées sur le site.

- Odonates non protégés, non menacés, communs :

Aucune espèce n'a été contactée.

Synthèse sur les odonates :

Le site n'est pas favorable à ce groupe faunistique : aucun point d'eau favorable pour leur reproduction n'est présent, et ceux proches sont relativement éloignés du site d'étude (environ 210 m du début d'un ru à l'ouest et 420 m des pièces d'eau les plus proches à l'ouest, tous sans lien hydraulique avec le site). Ce dernier ne peut servir que sporadiquement, à de rares individus, comme site d'alimentation. L'enjeu sur ce groupe faunistique est très faible.

❖ Papillons de jour

- Les papillons de jour bénéficiant d'une protection intégrale (individus + habitats) et d'intérêt communautaire :

Aucune espèce n'a été contactée.

- Les papillons de jour bénéficiant d'une protection partielle (individus uniquement) :

Aucune espèce n'a été contactée.

- Les papillons de jour rares et/ou menacés ou quasi-menacés (d'après les listes rouges) :

Les prospections n'ont pas mis en avant d'espèces rares, menacées ou quasi-menacées sur le site.

- Les papillons de jour communs, non protégés ni menacés :

Huit espèces relativement communes en Poitou-Charentes, voire en France, ont été répertoriées.

Synthèse sur les papillons de jour :

Le site n'est pas favorable pour les papillons de jour à enjeu locaux (Azuré du serpolet, Cuivré des marais, ...). L'enjeu sur ce groupe faunistique est très faible à faible pour la diversité observée.

❖ Orthoptères

- Les orthoptères bénéficiant d'une protection intégrale ou partielle :

En France, seulement 3 espèces d'orthoptères sont protégées : la Magicienne dentelée (*Saga pedo*), à protection intégrale (protection individus + habitats, art. 2), le Criquet hérisson (*Prionotropis azami*) et le Criquet rhodanien (*P. rhodanica*) tous deux ayant seulement les individus protégés.

Ces trois espèces ne sont pas présentes en Nouvelle-Aquitaine.

- Les orthoptères non protégés mais rares et/ou menacés (selon les listes rouges) :

Aucune espèce menacée d'après la Liste Rouge de Poitou-Charentes n'a été contactée sur le site.

- Les orthoptères communs, ni protégés ni menacés :

Sept espèces d'orthoptères ont été répertoriées sur le site d'étude : elles sont toutes communes, non menacées à toutes les échelles.

Tableau 24 : Orthoptères répertoriés sur le site d'étude.

Nom scientifique	Nom français	DHFF	Protection nationale	LR européenne	LR nationale	LR régionale
<i>Chorthippus albomarginatus albomarginatus</i>	Criquet marginé	-	-	LC	-	LC
<i>Chorthippus biguttulus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	-	-	LC	-	LC
<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	Criquet duettiste	-	-	LC	-	LC
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	-	-	LC	-	LC
<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i>	Oedipode turquoise	-	-	LC	-	LC
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	-	LC	-	LC
<i>Phaneroptera nana</i>	Phanérotère méridional	-	-	LC	-	LC

DHFF : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore).

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

LR : Listes rouges évaluant l'état de conservation ; LC = Préoccupation mineure.

Synthèse sur les coléoptères saproxylophages :

Le site ne semble pas être favorable aux saproxylophages. Les quelques arbres présents sont sains et relativement jeunes. L'enjeu sur ce groupe faunistique paraît très faible.

Synthèse sur les orthoptères :

Aucune espèce à enjeu n'a été recensée sur le site. Le cortège présent est peu diversifié, commun et non menacé dans le secteur. L'enjeu sur ce groupe faunistique est très faible.

❖ Coléoptères saproxylophages

- Les saproxylophages bénéficiant d'une protection intégrale et d'intérêt communautaire :

Aucun indice de présence de Grand Capricorne du Chêne (*Cerambyx cerdo*), protégé en France, n'a été observé. Les arbres présents sont jeunes, sains, sans traces de son passage.

- Les saproxylophages non protégés mais rares et/ou menacés ou quasi-menacés (selon les listes rouges) :

Aucune espèce n'a été contactée.